

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai., le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA),

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL F.JOUFFRE, P.MANENT et Mesdames M.DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Messieurs C. BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Soutien au projet Point Information Jeunesse (PIJ) Itinérant

Le Président rappelle la délibération n°9 du 12 avril 2017 quant au soutien de l'action « Point information Jeunesse Itinérant » (PIJ). Ce projet est issu de l'engagement de l'ex Communauté de Communes du Vinobre et de 3 autres intercommunalités dans la création d'un service supra communautaire à destination des jeunes et des familles du territoire. Le PIJ itinérant est un Point Information Jeunesse mobile qui parcourt le territoire pour être au plus proche des jeunes. L'année 2017 a été une phase d'expérimentation sur le territoire de l'ex Vinobre (conformément aux compétences héritées des territoires avant fusion).

Cela représente plus d'une journée par semaine consacrée au territoire de l'ex Vinobre pour aller dans les communes, nouer des partenariats, rencontrer les jeunes, les familles, les élus et associations pour construire et mettre en place de l'information jeunesse de terrain. L'animatrice est accompagnée par les coordinateurs enfance-jeunesses des CDC pour la programmation de ces actions et interventions.

A l'issue de cette année de fonctionnement un bilan positif et à conforter :

En 2017 le PIJ Itinérant s'est mis en place : le Camping-car a été opérationnel en septembre. De septembre à décembre 2017, l'animatrice a pris contact avec les différents partenaires afin de faire connaître l'action et d'envisager la mise en place de permanences et d'ateliers.

Ce travail de réseau, en lien direct avec le service enfance-jeunesse de la CCBA et les communes, a permis l'instauration de permanences régulières sur les communes de l'ex-Vinobre.

Le Bus du PIJ s'est installé en soirée, lors des vacances, et les mercredis. Celui-ci s'est également déplacé lors de manifestations grand public tel que le forum des associations de St Etienne-de-Fontbellon, le Trail des Pélous en 2017 et les forums des métiers et de l'apprentissage début 2018.

Le PIJ itinérant s'est également impliqué dans l'étude enfance jeunesse en cours.

De nombreux articles de presse ont relayé cette action et en avril 2018, un article est paru dans le BABA.

Pour rappel, le PIJ itinérant a pour objectif d'apporter de l'information jeunesse sous toutes ses formes et pour TOUS là où sont les jeunes et leurs familles (là où ils, elles sont : établissements scolaires, places publiques, centres sociaux, équipements sportifs, événements, abribus, fêtes sportives...). Mais également de susciter une dynamique autour de la jeunesse sur les territoires (en lien avec les acteurs locaux et les besoins et attentes des jeunes) et de Favoriser, avec l'information, l'accès aux droits, aux services, aux loisirs, à la culture, ...

Le montage de ce projet associe plusieurs intercommunalités pour un développement cohérent et une répartition des coûts :

- Berg et Coiron,
- Montagne d'Ardèche (ex Cévenne et Montagne Ardéchoise)
- Ardèche des Sources et Volcans
- La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour la partie de l'ex territoire du Vinobre.

Le projet est inscrit au sein du programme départemental AJIR, il a été très fortement soutenu par l'ANRU en 2017, le reste à charge pour la collectivité a été de **1 963 €** (pour 9 mois de fonctionnement).

Le projet est accompagné par le CRIJ (Centre Régional pour l'Information Jeunesse), le collectif d'acteur est animé par le Pays d'Ardèche Méridional. L'action est portée par la Mission Locale qui sera notamment l'employeur de l'animateur du PIJ Itinérant sur 1 ETP. Un comité de suivi composé des collectivités partenaires assurera le lien entre l'action et les territoires.

Pour 2018 :

- Le coût total du projet (fonctionnement) s'élève à : **56 232 €**

Ce projet est soutenu en 2018 par :

- | | |
|--|----------|
| ✓ Le Conseil départemental (droit commun) : | 3 825 € |
| ✓ Le Conseil départemental (via AJIR financement ANRU) : | 26 927 € |
| ✓ La MSA : | 10 000 € |
| ✓ Participation des 4 CDC | 15 480 € |

La somme sera répartie entre les CDC au prorata du nombre d'habitants.

Le montant s'élève à 4 691 € pour la CCBA (ex territoire Vinobre)

- Total des recettes : **56 232 €**

L'augmentation de la participation de la CCBA est due, d'une part à une proratisation sur 9 mois en 2017 contre 12 en 2018 et, d'autre part à la transformation (ou au non renouvellement) de certains financements (conseil régional, caisse d'allocations familiales). La première année ayant été soutenue de manière renforcée pour permettre le lancement de l'action et les investissements nécessaires.

MN. DURAND, présidente de la Mission Locale ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer une convention pluripartite avec les 4 CDC, la Mission Locale et les partenaires financiers ;
- D'autoriser le président à financer le PIJ itinérant porté par la mission locale (à l'échelle du territoire de l'ex -Vinobre) à hauteur de 4 691 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été prévus au BP (c/6574-42).

« Certifié exécutoire compte tenu de la
télé transmission en Sous-Préfecture
de Largentière le **06 JUIN 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2018.

Le Président,
Louis BUFFET

